

Mesure du rendement de l'application de l'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES (ACS)

Condition féminine Canada

Pour de plus amples renseignements sur la mesure du rendement de l'application de l'ACS, veuillez communiquer avec la Direction de l'Analyse comparative entre les sexes, gbad@swc-cfc.gc.ca ou au (613) 995-3977.

TABLE DES MATIÈRES

I. Objet.....	3
II. Principes directeurs	4
III. Utilisation de la grille	5
IV. Modèle.....	6
V. Grille.....	7
VI. Outils de mesure.....	9
VII. Feuille de travail.....	10
VIII. Termes et définitions.....	11
IX. Commentaires	14

I. OBJET

Le présent document vis à fournir aux ministères du gouvernement du Canada une grille de mesures de l'application de l'analyse comparative entre les sexes et un plan pour une évaluation future de son efficacité et de son incidence sur les résultats des politiques, des programmes, des lois et des projets pilotes. Il fournit une grille générale de mesure de l'application de l'ACS à trois types de résultats visés.

Accès : Possibilité pour les femmes autant que pour les hommes de bénéficier de l'égalité d'accès aux activités en matière de politiques, de programmes ou de lois, ce qui comprend l'élimination des obstacles et l'abstention de créer des obstacles à l'accès ainsi que la promotion de l'accès.

Inclusion : La représentation dans l'ensemble du processus d'élaboration de politiques et de programmes, laquelle résulte de la capacité des divers groupes (selon la déficience, l'âge, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique) de participer efficacement à l'élaboration d'une activité en matière de politiques, de programmes ou de lois.

Avantages : Les avantages et les gains devant résulter d'une étape ou d'une mesure en matière de politiques, de programmes, ou de lois sont également accessibles aux femmes et aux hommes, et tiennent compte de leurs réalités.

Cette grille est axée sur les résultats *à court terme et à moyen terme* du processus d'application de l'ACS (c.-à-d. dans quelle mesure nous faisons un bon usage de l'ACS dans l'élaboration de politiques, de programmes ou de lois?), et non pas sur des résultats éventuels en matière d'égalité des sexes, tels que la réduction de la pauvreté, de la violence, etc. Le but ultime de l'application de l'ACS consiste à contribuer à faire progresser les politiques, les programmes et les lois vers des résultats égaux pour les femmes et les hommes. Par conséquent, la mesure du rendement du processus d'application de l'ACS fait partie intégrante du travail d'évaluation finale, étant donné que l'on doit recueillir des données durant tout le cycle d'élaboration des politiques, des programmes et des lois afin de mesurer les changements et les améliorations.

II. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes suivants ont guidé l'élaboration de cette grille et l'on doit s'en souvenir lorsqu'on utilise celle-ci. La grille est conçue aux fins suivantes :

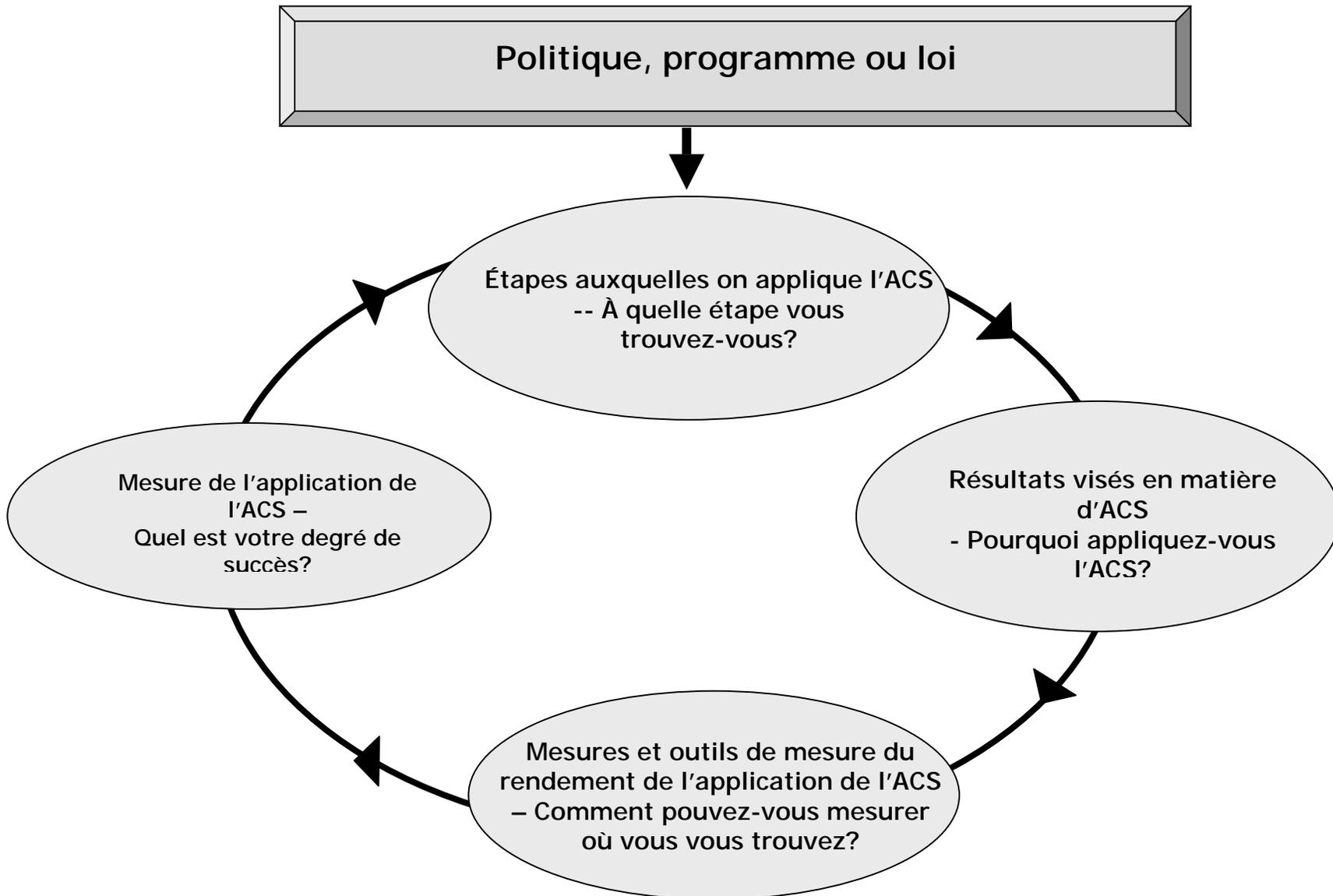
- Être compatible avec le « modèle logique » du Conseil du Trésor présenté dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. La grille vise à faire en sorte que les projets (ou les essais pilotes) soient axés sur les processus d'analyse comparative entre les sexes afin de faciliter l'obtention de l'égalité des résultats et la promotion de la responsabilisation. Par conséquent, nous l'avons adaptée de façon à tenir compte des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans la conception du modèle.
- Mesurer le mouvement des projets (ou des essais pilotes) depuis le non-sexisme jusqu'à une approche tenant compte des différences entre les sexes, ce qui signifie que les facteurs qui influent sur les résultats, **autant** pour les femmes **que** pour les hommes, doivent être pris en considération et comparés.
- Considérer la question du genre selon tous les points de vue, par exemple selon la diversité culturelle ou raciale, l'économie, l'orientation sexuelle, etc., et évaluer les politiques, les programmes et les lois à partir des réalités des femmes et des hommes et de celles des groupes variés dont ils font partie.
- Fournir un moyen de recueillir des données sur les réalités actuelles propres aux femmes et aux hommes. Il est également nécessaire de comprendre la façon d'analyser et d'interpréter les données pour établir des points de repère relatifs au genre pour une politique, un programme ou une loi. S'il n'existe pas de points de repère, les données peuvent alors servir de point de départ pour mesurer les progrès accomplis.
- Être un « document évolutif » auquel on ajoutera continuellement des pratiques exemplaires et de nouvelles idées.
- Être intégrée dans les mesures qu'on prendra normalement pour suivre régulièrement les résultats et évaluer la politique, le programme ou la loi, dans le cadre d'une bonne évaluation et non pas en tant qu'exercice distinct représentant un gaspillage de temps. Par conséquent, les activités de mesure de rendement visant, par exemple, à déterminer qui recueillera les données, les analysera, etc. ne sont pas abordées, car elles doivent être définies dans le cadre du processus régulier de mesure du rendement ayant trait à la politique, au programme ou à la loi.

III. UTILISATION DE LA GRILLE

On trouvera ci-dessous une explication de la façon dont cette grille est structurée. La compréhension des étapes suivantes vous aidera à l'utiliser correctement. Veuillez vous reporter aux pages suivantes, lesquelles comprennent, entre autres, un diagramme de la démarche.

- Déterminer l'**étape** du cycle d'élaboration de la politique, du programme ou de la loi à laquelle vous vous trouvez (1^{re} colonne). Nous avons élaboré des résultats visés en matière d'ACS, des mesures du rendement et des outils, et nous les avons rattachés à chacune de ces étapes. Cette grille est axée sur la mesure de l'application et de l'intégration de l'ACS durant tout le cycle d'élaboration de la politique, du programme ou de la loi. Elle fournit un moyen de mesurer la façon dont les considérations liées à l'égalité entre les sexes sont intégrées de façon proactive dans la planification et la réalisation de chaque étape. Les étapes définies par Condition féminine Canada aux fins de la formation et de l'apprentissage en matière d'ACS sont donc énumérées dans la première colonne pour chaque résultat final visé en matière d'ACS. Ces étapes sont les suivantes :
 - 1) Évaluation préliminaire des répercussions sur l'égalité entre les sexes
 - 2) Résultats, buts, objectifs et indicateurs
 - 3) Recherche
 - 4) Consultation
 - 5) Élaboration des options en matière de politiques
 - 6) Formulation des recommandations
 - 7) Communication du projet
 - 8) Conception du programme ou du service
 - 9) Prestation du programme ou du service
 - 10) Évaluation
- Les **résultats visés en matière d'ACS** (2^e colonne) indiquent les résultats idéaux de l'application de l'ACS à chacune des étapes.
- **Des mesures de rendement en matière d'ACS** possibles (3^e colonne) sont fournies pour chacun des résultats en matière d'ACS pour mesurer les progrès (aussi bien tangibles qu'intangibles) faits dans leur atteinte. Ces résultats sont généraux et l'on doit déterminer le nombre cible qu'on désire obtenir, s'il n'a pas été fixé de points de repère. Une fois qu'on possède une mesure du rendement, on peut l'utiliser comme point de repère par rapport auquel on désire améliorer son rendement.
- L'**outil de mesure de l'application de l'ACS** fournit des méthodes de collecte de données sur le rendement en matière d'ACS.

IV. MODÈLE



V. GRILLE

CONDITION FÉMININE CANADA

Mesure du rendement de l'application de l'analyse comparative entre les sexes

Grille de mesure du rendement de l'application de l'analyse comparative entre les sexes

Étape du cycle d'élaboration de la politique, du programme ou de la loi à laquelle l'ACS est appliquée	Résultats visés en matière d'ACS	Mesures du rendement de l'application de l'ACS (voir les outils au verso)
<p><i>Étape 1.</i> Évaluation préliminaire des répercussions sur l'égalité entre les sexes</p> <p><i>Étape 2.</i> Résultats, buts, objectifs et indicateurs</p> <p><i>Étape 3.</i> Recherche</p> <p><i>Étape 4.</i> Consultation</p>	<p>Accès Possibilité pour les femmes autant que pour les hommes de bénéficier de l'égalité d'accès aux activités en matière de politiques, de programmes ou de lois, ce qui comprend l'élimination des obstacles à l'accès, l'abstention de créer des obstacles à l'accès, et la promotion de l'accès.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les différents types d'approches (p. ex. ATME, langue, etc.) dans lesquelles on tient compte des différences entre les sexes et de la diversité. 2. Le nombre et le type de raisons et d'obstacles liés au genre qui empêchent la participation à la recherche, à la consultation, à la communication et à la conception et qu'on a cernés et éliminés. 3. Des données ventilées sur le nombre de participantes et participants, par groupe de population. 4. Le nombre et la nature des postulats relatifs à l'accès qu'on a cernés au moyen de l'ACS et qu'on a modifiés afin de tenir compte des réalités distinctes des femmes et des hommes.
<p><i>Étape 5.</i> Élaboration des options en matière de politiques</p> <p><i>Étape 6.</i> Formulation des recommandations</p> <p><i>Étape 7.</i> Communication du projet</p> <p><i>Étape 8.</i> Conception du programme ou du service</p> <p><i>Étape 9.</i> Prestation du programme ou du service</p>	<p>Inclusion La représentation dans l'ensemble du processus d'élaboration de politiques et de programmes, laquelle résulte de la capacité des divers groupes (selon le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique) de participer efficacement à l'élaboration d'une activité en matière de politiques, de programmes ou de lois.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les différents types d'outils de sensibilisation visant expressément la population cible. 2. Le nombre et le type de groupes de femmes et d'hommes qu'on rejoint dans le cadre des activités de sensibilisation. 3. Le pourcentage de femmes et d'hommes (et de groupes variés de femmes et d'hommes) qui participent à la recherche, à la consultation, à la communication, à la conception et à la prestation (durant tout le cycle d'élaboration de la politique, du programme ou de la loi). 4. Des données ventilées sur la qualité de la participation des femmes et des hommes sont disponibles. 5. Le nombre et la nature des postulats relatifs à l'inclusion qu'on a cernés au moyen de l'ACS et qu'on a modifiés afin de tenir compte des réalités distinctes des femmes et des hommes ainsi que de la diversité.
<p><i>Étape 10.</i> Évaluation</p>	<p>Avantages Les avantages et les gains devant résulter d'une mesure en matière de politiques, de programmes, ou de lois sont également accessibles aux femmes et aux hommes, et tiennent compte de leurs réalités.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les types de propositions ou de modifications (concernant la loi, le règlement, la politique ou la conception) qu'on a apportées aux options en matière de politiques ou de programmes afin d'éliminer les inégalités des avantages fondées sur le genre. 2. Les types de différences entre les résultats relatifs aux femmes et aux hommes (et aux groupes variés de femmes et d'hommes). 3. Le nombre et la nature des postulats relatifs aux avantages qu'on a cernés au moyen de l'ACS et qu'on a modifiés afin de tenir compte des réalités distinctes des femmes et des hommes. 4. L'ampleur de l'excédent des avantages prévus sur les coûts prévus.

VI. OUTILS DE MESURE

On trouvera ci-dessous une description de certains outils de mesure du rendement applicables à chacun des résultats de l'application de l'ACS. Dans la mesure du possible, il faut tirer parti des outils de mesure déjà utilisés pour la politique, le programme ou la loi et y intégrer les mesures relatives à l'ACS. Les mesures du rendement permettent d'obtenir des données quantitatives ou qualitatives sur la mesure dans laquelle l'ACS facilite l'obtention des résultats, mais les outils de mesure fournissent un moyen de recueillir ces données.

Accès

- Recueillir des données ventilées selon le sexe et évaluer le taux de participation à l'activité par rapport à la clientèle ou au public cible.
- Obtenir des commentaires (au moyen d'une enquête ou d'un sondage) sur les motifs de la participation ou de la non-participation, ventilés selon le sexe.
- Effectuer un suivi du nombre et des types d'approches (p. ex. portails de systèmes ou sites Web, langues, formats des données) utilisées pour tenir compte des différences entre les sexes de façon à assurer l'égalité d'accès aux différentes activités relatives à la politique, au programme ou à la loi.
- Effectuer un suivi du nombre et des types d'obstacles à l'accès cernés au moyen de l'ACS et du nombre d'obstacles éliminés.
- Effectuer un suivi et une surveillance des postulats relatifs aux femmes et aux hommes qui sont contestés et modifiés à chaque étape.

Inclusion

- Évaluer les méthodes utilisées pour obtenir une participation de qualité et une représentation adéquate à l'aide d'enquête, de sondages, d'entrevues et de questionnaires.
- Recueillir des données ventilées selon le sexe (femmes et hommes et groupes de femmes et d'hommes), évaluer la représentation et la qualité de la participation, et indiquer qui on rejoint au moyen des activités de sensibilisation.
- Recueillir des données ventilées selon le sexe sur le type de participation (p. ex. exposé écrit, groupe de réflexion, consultations, etc.) à l'activité et évaluer la représentation.

Avantages

- Effectuer un suivi du nombre et des types de facteurs qui conduisent à des modifications de la politique, du programme ou de la loi.
- Effectuer un suivi des types de résultats qui, **à l'heure actuelle**, tiennent ou ne tiennent pas compte des réalités propres aux femmes et aux hommes et de ceux qui sont propres à un sexe ou également applicables aux femmes et aux hommes.
- Comparer le nombre et les types de coûts (**de la mise en oeuvre de nouveaux aspects de la politique**) au nombre et aux types d'avantages (financiers, sociaux, économiques, etc.).

VII. FEUILLE DE TRAVAIL

Résultats visés quant à l'application de l'ACS	Mesure du rendement de l'application de l'ACS	Outils d'application de l'ACS	Obstacles
<p>Accès Possibilité pour les femmes autant que pour les hommes de bénéficier de l'égalité d'accès aux activités en matière de politiques, de programmes ou de lois, ce qui comprend l'élimination des obstacles à l'accès, l'abstention de créer des obstacles à l'accès, et la promotion de l'accès.</p>			
<p>Inclusion La représentation dans l'ensemble du processus d'élaboration de politiques et de programmes, laquelle résulte de la capacité des divers groupes (selon le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique) de participer efficacement à l'élaboration d'une activité en matière de politiques, de programmes ou de lois.</p>			
<p>Avantages Les avantages et les gains devant résulter d'une étape ou d'une mesure en matière de politiques, de programmes, ou de lois sont également accessibles aux femmes et aux hommes, et tiennent compte de leurs réalités.</p>			

VIII. TERMES ET DÉFINITIONS

Activité	Opération ou méthode de travail utilisée au sein d'une organisation afin de produire des extrants particuliers (p. ex. des produits ou des services).
Postulats ou hypothèses	Dans toute recherche ou consultation, on tient certaines choses pour acquises ou on considère certaines choses comme des constantes ou des vérités (p. ex. on considère que les personnes donnent des réponses vraies). Certaines de ces choses sont énoncées comme étant des postulats ou des hypothèses (p. ex. la recherche est fondée sur les statistiques démographiques de l'an 2000), alors que d'autres ne sont pas énoncées (p. ex. il se peut qu'on ne déclare pas que la recherche est fondée sur des normes masculines, mais les personnes qui participent à celle-ci peuvent utiliser cette hypothèse dans l'analyse des données).
Points de repères	Valeur Quantitative ou qualitative connue d'une mesure qui peut servir de point de référence.
Diversité	Les conditions, expressions et expériences de différents groupes, telles que l'âge, la culture, un handicap (déficience physique ou mentale, difficulté d'apprentissage), le contexte économique, les études, l'origine ethnique, le sexe, le contexte géographique, la langue, la race, les croyances religieuses et l'orientation sexuelle.
Évaluation	La cueillette et l'analyse systématiques de données sur le rendement d'une politique, d'un programme, d'une loi ou d'un projet qui permettent de porter des jugements sur sa pertinence, ses progrès ou son succès, et son rapport coût-efficacité, ou d'éclairer des décisions sur la conception et la mise en oeuvre de futurs programmes.

CONDITION FÉMININE CANADA

Mesure du rendement de l'application de l'analyse comparative entre les sexes

Analyse comparative entre les sexes	L'évaluation des répercussions différentes sur les femmes et les hommes des politiques, programmes et lois, compte tenu de leurs différentes situations de vie et de leurs différentes réalités socioéconomiques.
Égalité entre les sexes	L'égalité entre les sexes, c'est l'égalité des conditions, qui permettra aux femmes et aux hommes de s'épanouir et de bénéficier pleinement de leurs droits, de contribuer au développement politique, économique, social et culturel de leur pays et d'en tirer parti de façon équitable.
Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes	L'organisation ou la réorganisation, l'amélioration, l'élaboration et l'évaluation de processus d'élaboration de politiques, de programmes et de lois, de façon qu'un point de vue tenant compte de l'égalité entre les sexes soit <i>expressément</i> intégré dans toutes les politiques, à tous les niveaux et à toutes les étapes, par les intervenantes et les intervenants qui s'occupent normalement de l'élaboration de politiques.
Non-sexisme	Hypothèse selon laquelle toutes les personnes sont touchées de la même façon par les politiques, les programmes, et les lois, ou selon laquelle les politiques, les programmes ou les lois ont un effet neutre sur les personnes auxquelles ils sont destinés, femmes ou hommes. On part du principe que tous les gens sont égaux quant à la situation, aux possibilités et aux résultats et on en infère qu'il est juste de traiter toutes les personnes de la même façon.
Sensibilisation aux réalités distinctes des femmes et des hommes	Conscience du fait qu'il y a des différences liées au genre entre les femmes et les hommes et traitement de ces différences comme une variable importante sur le plan social.
Propre à chacun des sexes	Le fait de tenir compte des réalités distinctes des femmes et des hommes entre et de cibler expressément les femmes ou les hommes. Cela peut conduire à une répartition des ressources et des responsabilités qui sera différente de la répartition actuelle.
Résultats	Conséquences attribuables aux activités d'une organisation, d'un programme, etc. qui sont considérés comme importants par rapport à ses engagements. Les

CONDITION FÉMININE CANADA

Mesure du rendement de l'application de l'analyse comparative entre les sexes

résultats peuvent être à court terme, à moyen terme ou finaux.

Mesure du rendement

Indicateur (quantitatif ou qualitatif) servant à déterminer dans quelle mesure une politique, un programme, une loi ou un projet atteint ses résultats stratégiques et ses résultats visés. Aux fins de la présente grille, la mesure a trait à une plus grande sensibilisation aux différences entre les sexes grâce à l'application de l'ACS.

X. COMMENTAIRES

Nous apprécions vos commentaires

Vos commentaires et suggestions peuvent nous aider à nous assurer que notre grille est utile. Si vous avez un moment, veuillez nous les faire parvenir.

Commentaires : _____

Êtes-vous affiliée ou affilié aux organisations suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Groupes de femmes | <input type="checkbox"/> Gouvernement fédéral |
| <input type="checkbox"/> Autres organisations non gouvernementales | <input type="checkbox"/> Administration municipale |
| <input type="checkbox"/> Gouvernement provincial ou territorial | <input type="checkbox"/> Université ou collège |
| <input type="checkbox"/> Autres : _____ | |

Veillez retourner ce questionnaire par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique :

Condition féminine Canada
Direction de l'analyse comparative
entre les sexes
Édifice McDonald
123, rue Slater, 10^e étage,
Ottawa (Ontario) K1P 1H9.

Télécopieur : (613) 947-0530

Courriel : gbad@swc-cfc.gc.ca